



Rapport d'Activité

FRANCE VICTIMES 78
SOS VICTIMES 78

2022





Rapport Moral



L'année 2022 a vu nos missions, actions et notre implantation se développer.

Le rapport d'activité qui vous sera présenté vous les détaillera .

Cette année a été marquée :

- **pour les victimes**

- nous avons développé l'aller vers » en ouvrant de nouvelles permanences;
- trois permanences juridiques à Beynes, Houdan Maulette et Saint Germain;
- une permanence psychologique à Maisons Laffitte.
- l'accueil des mineurs représentant 10 % du total des victimes reçues.

Le soutien aux victimes s'est amplifié et diversifié par :

- l'accompagnement aux procès;
- une permanence bénévole d'un avocat en droit du dommage corporel;
- l'augmentation du nombre de groupes de parole violences sexuelles;
- les entretiens de justice restaurative
- l'essor considérable des notifications de classement sans suite;
- l'information lors de la libération de l'auteur;
- la proactivité avec la Cour d'Assises si la victime n'a pas pris d'avocat;
- l'évaluation des victimes.

Des aides hors juridiques ou psychologiques sont proposées :

- des séances de sophrologie;
- une approche du self défense lors des groupes de parole.

Un nouveau partenariat a été créé avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

- **Hors du soutien direct aux victimes par:**

- l'animation de stages de citoyenneté et de responsabilisation;
- la participation à de nombreux groupes de travail, séminaires, colloques et comités;
- les interventions dans les écoles;
- la formation de partenaires;
- la participation à des émissions de radio.

- **Avec une équipe professionnelle et soudée par:**

- une organisation intergénérationnelle et diversifiée : bénévoles, salariés, stagiaires, service civique;
- une politique de ressources humaines adaptée aux besoins et aux financements : création d'un nouveau poste de juriste et augmentation du temps de soutien d'une psychologue;
- des augmentations salariales : primes données à la fin 2022 prévoyant une hausse des salaires début 2023;
- des formations diverses et continues tout au long de l'année;
- des réunions d'équipe, de salariés, de bénévoles et des supervisions.

Je voudrais remercier nos partenaires et financeurs dont le soutien est essentiel pour la poursuite et l'évolution de nos missions.

Mais nous devons la réalisation de nos actions auprès des victimes à une équipe dynamique , professionnelle et motivée que je tiens à féliciter pour l'ensemble de leur implication dans des conditions parfois difficiles sous la direction sans faille de Jonathan Portier.

Le Président

Louis-Pierre CORADIN

12 juin 2023



Remerciements

Nous remercions nos partenaires et financeurs qui nous ont soutenu en 2022 dans nos missions et notamment :

- Les services de l'Etat
 - la Cour d'Appel de Versailles
 - le Tribunal Judiciaire de Versailles
 - le Ministère de la Cohésion des territoires;
- La Préfecture des Yvelines
 - le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD)
 - la Direction régionale aux Droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (DRDFE)
 - la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH)
 - le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA);
- Le Conseil Régional d'Ile de France;
- Le Conseil Départemental des Yvelines;
- Les Territoires d'Action Départementale Boucle de Seine et Terres d'Yvelines;
- L'Ordre des avocats du barreau de Versailles;
- Le Groupement de gendarmerie des Yvelines;
- La direction départementale de la sécurité publique des Yvelines;
- Les communes et communautés d'agglomération
 - Les communes de Beynes, Chatou, Chesnay-Rocquencourt, Croissy sur Seine, Rambouillet, Saint Germain en Laye, Jouy en Josas, Vélizy Villacoublay, Houilles, Versailles, Maisons-Laffitte, Sartrouville;
- France Victimes;
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines;
- Les donateurs privés.

Table des Matières



01 Présentation de l'association

- **L'objet de l'association** p.6
- **Les organes dirigeants** p.7
 - Les membres composant l'Assemblée Générale p.7
 - La composition du Conseil d'Administration p.8
 - La composition du Bureau de l'association p.8
- **L'équipe intervenante** p.9
 - L'organigramme p.9
 - Les formations suivies p.10
- **Les lieux de permanence** p.11

02 L'accueil des victimes en chiffre

- **Le nombre de victimes reçues et d'entretiens réalisés** p.12
 - Evolution 2018-2022 p.12
 - Répartition par permanence p.13
 - L'origine de l'orientation des victimes vers l'association p.13
 - Les modalités de la première demande p.14
 - Les différents types d'entretiens p.16
 - Les entretiens juridiques p.17
 - Les entretiens psychologiques p.17
- **Le profil des victimes reçues** p.18
 - Sexe et âge des victimes reçues p.18
 - Les différents types d'atteintes subies p.18
 - Les atteintes aux personnes et les atteintes aux biens p.19

03 Les projets et actions menés

- **Les projets et actions menés au sein de l'association** p.20
 - Le groupe de parole violences sexuelles p.20
 - Le partenariat avec l'ECAM78 p.20
 - L'accompagnement au procès p.21
 - La sophrologie p.21
 - La justice restaurative p.22
 - La proactivité auprès de la Cour d'Assises p.22
 - Les notifications de classement sans suite p.23
 - L'annonce dans l'urgence des sorties de détention p.23
 - La permanence bénévole d'avocat p.24
 - La proactivité auprès du SDJES p.24
 - La lutte contre les discriminations p.24
- **Les projets et actions auxquels nous avons été associés** p.25
 - Les EVVI p.25
 - Les stages de citoyenneté et de responsabilisation p.26
- **Les groupes de travail** p.27
- **Les interventions extérieures** p.28



Présentation de l'association

L'objet de l'association

Créée en janvier 1991, France Victimes 78 - SOS Victimes 78 est une association loi 1901, sans but lucratif, sans appartenance politique ou confessionnelle, qui s'inscrit dans l'expression d'une solidarité collective à l'égard des victimes.

France Victimes 78 - SOS Victimes 78 a une vocation départementale et intervient dans les Yvelines conformément à une convention définissant son territoire d'intervention signée entre les associations d'aide aux victimes du département en présence du Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Versailles.

L'association France Victimes 78- SOS Victimes 78 a pour objet :

- d'accueillir toute personne victime d'une atteinte à la personne ou d'une atteinte aux biens, d'actes de terrorisme, de catastrophes naturelles;
- de les informer de leurs droits;
- de leur proposer un soutien psychologique;
- de leur proposer un accompagnement dans les démarches administratives et judiciaires ;
- de réaliser des enquêtes victimes, des évaluations victimes à la demande des magistrats;
- et, de façon plus générale, de participer à toute forme de soutien en faveur des victimes d'infractions pénales, en concertation avec les autres organismes œuvrant à cette fin.

L'association met en place les structures nécessaires à la réalisation des objectifs fixés.

France Victimes 78 - SOS Victimes 78 dispose d'une équipe composée de salariés, de bénévoles, de volontaires service civique et de stagiaires.

France Victimes 78 - SOS Victimes 78 accueille et accompagne les victimes gratuitement et en toute confidentialité.

France Victimes 78 - SOS Victimes 78 est membre de la fédération France Victimes et adhère à ce titre au Code de déontologie des services d'aide aux victimes.

France Victimes 78 - SOS Victimes 78 bénéficie depuis 2020 d'un agrément spécifique aux associations d'aide aux victimes délivré par le Ministère de la Justice.

Les organes dirigeants



Les membres composant l'Assemblée Générale

◦ Les membres de droit

Les membres de droit, dont la liste suit, sont les personnes devenant adhérentes à ces qualités, de par leurs fonctions, sans être soumises à la procédure normale de demande d'affiliation, mais à la condition d'accepter cette qualité. Ils ne versent pas de cotisation annuelle.

- Le Préfet, Président du Conseil Départemental de la prévention de la délinquance, ou son représentant désigné,
- Le Président du Conseil Départemental ou son représentant désigné,
- Le Président du Tribunal Judiciaire ou le magistrat du siège qu'il désignera comme son représentant,
- Le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire ou le magistrat du Parquet qu'il désignera comme son représentant,
- Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Versailles ou l'avocat qu'il désignera comme son représentant,
- Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ou son représentant,
- Le Commandant du groupement de Gendarmerie des Yvelines ou son représentant,
- Les responsables des autres associations d'aide aux victimes du département des Yvelines,
- Les représentants désignés des organismes et entreprises publics et privés avec lesquels une convention a été signée.

◦ Les membres actifs

Les membres actifs sont les bénévoles participant à l'accueil des victimes ou à toute autre mission au sein de l'association, dont la candidature a été validée par le bureau, et qui possèdent les qualités et compétences nécessaires. Les membres actifs versent une cotisation annuelle.

◦ Les membres associés

Les membres associés sont les personnes, physiques ou morales, manifestant un intérêt certain pour l'association, et susceptibles de faire apport ponctuellement de leurs connaissances ou de leurs activités. Ils versent une cotisation annuelle.

◦ Les membres d'honneur

Le titre de membre d'honneur est décerné aux personnes physiques ou morales qui rendent ou qui ont rendu des services éminents à l'association.



La composition du Conseil d'Administration de l'association

- M. le Colonel TORTELLIER et M. le Colonel ROCHE, Commandants le Groupement de Gendarmerie des Yvelines, membres de droit
- Maître MANDICAS, représentant l'Ordre des avocats de Versailles, membre de droit
- Mme COLOMBO, Présidente du CIDFF78, membre de droit
- M. DEFER, Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Yvelines (DDSP), membre de droit
- M. CORADIN, membre associé
- Mme DEMANT membre actif
- Mme MOTTE, membre actif
- M. RENAUD membre actif
- M. LONGUEVILLE, membre actif
- Mme JAULIN, membre actif

La composition du Bureau de l'association

- Président : M. Louis-Pierre CORADIN
- Vice-Présidente : Mme Virginie MOTTE
- Trésorier : M. Guy LONGUEVILLE
- Trésorier adjoint : M. Jean-Michel RENAUD
- Secrétaire : Mme Véronique DEMANT
- Secrétaire adjointe : Mme Lydwine JAULIN

L'équipe intervenante



L'organigramme





Les formations suivies

En 2022, l'équipe a suivi les formations, conférences et colloques suivants:

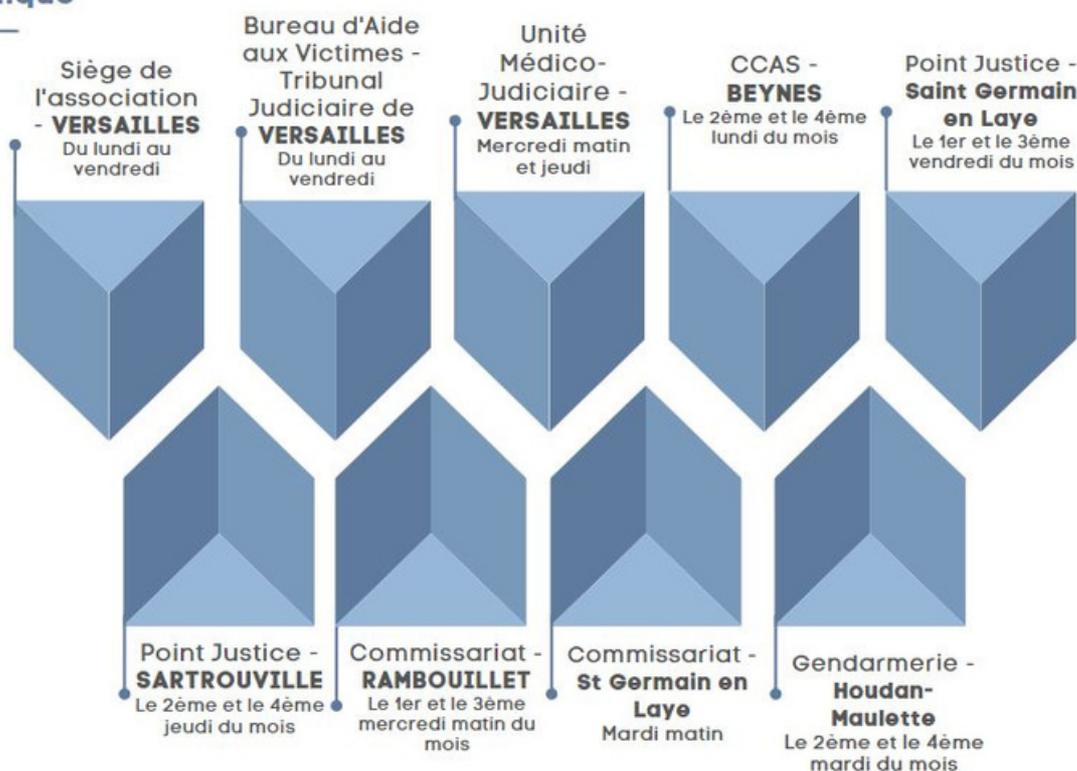
- Violences conjugales et intrafamiliales (**Réseau Maternité en Yvelines et Périnatalité Active - MYPA**)
- Thérapie EMDR Niveau 1
- Thérapie systémique
- Droit aérien et indemnisation des victimes
- Animation d'un groupe de parole
- Médiation Familiale - La plateforme d'information
- La prise en charge des troubles cognitifs liés à l'alcool
- Développer ses financements privés et diversifier ses sources de financement grâce au numérique
- Formation dédiée bénévoles: accueil téléphonique, actualité du droit des victimes, l'accompagnement social des victimes
- Face à la mère (**Alternatives 78**)
- Accueil téléphonique des victimes
- Handicap et inclusion (**service civique**)
- PSC1 (premiers secours - **service civique**)
- Devises de la République, les Institutions (**service civique**)
- La prostitution des mineurs
- L'ONAC (Office national des combattants et des victimes de guerre)
- Journée de la promotion de la Justice Restaurative
- Comment régler au mieux la question du logement en cas de difficultés familiales (Agence Nationale pour l'Information sur le Logement,**ADIL 78**)

L'équipe a bénéficié de plusieurs séances de supervision (analyse des pratiques) : des supervisions groupales sont proposées à l'équipe bénévole, et des supervisions sont proposées spécifiquement aux psychologues salariés de façon mensuelle. L'objectif est de pouvoir également mettre en place un temps de supervision pour l'équipe juriste de l'association.

Les lieux de permanence en 2022



Information juridique



Soutien Psychologique



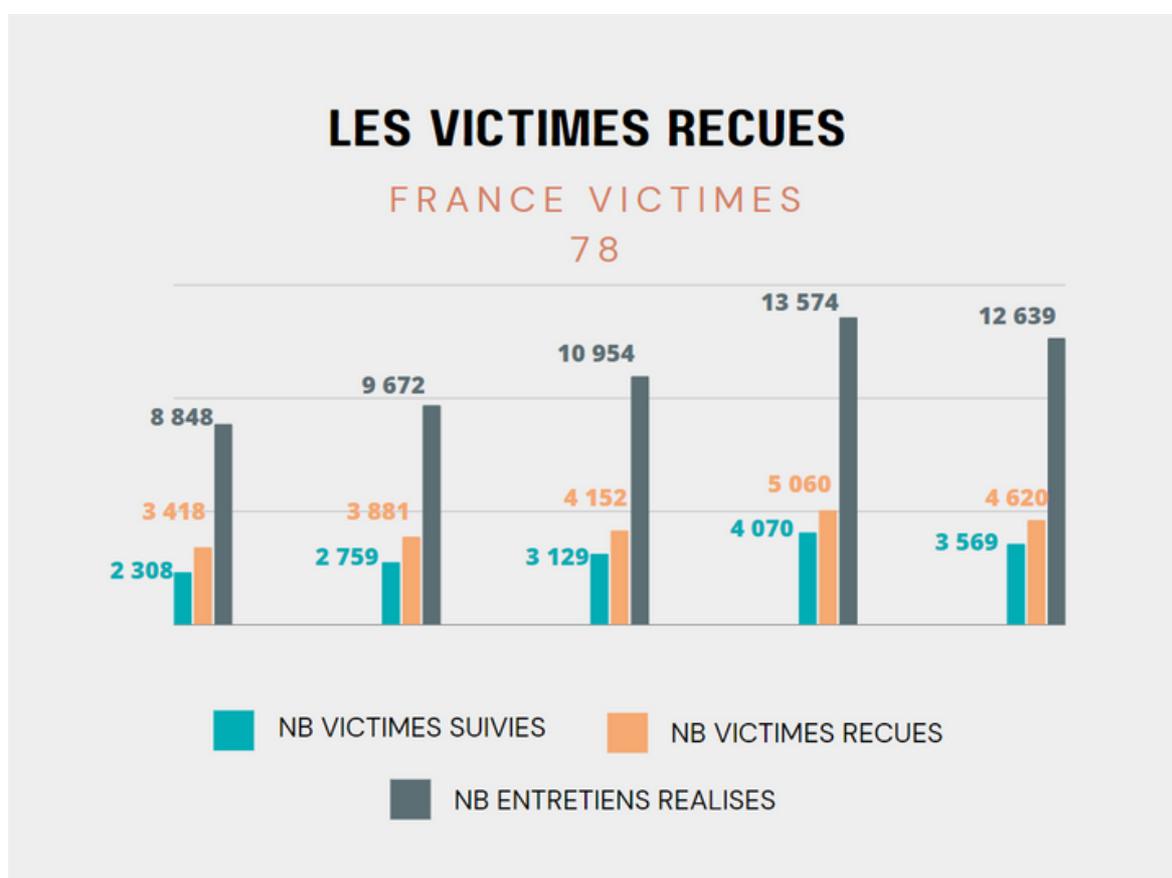
- ➔ **L'association a ouvert quatre nouvelles permanences délocalisées en 2022:**
trois permanences juridiques (CCAS de Beynes, Brigade de Gendarmerie de Houdan-Maulette, Point Justice de St Germain en Laye;
➔ une permanence de soutien psychologique (CCAS Maisons-Laffitte)



L'accueil des victimes en chiffre

Le nombre de victimes reçues et d'entretiens réalisés

Evolution 2018-2022



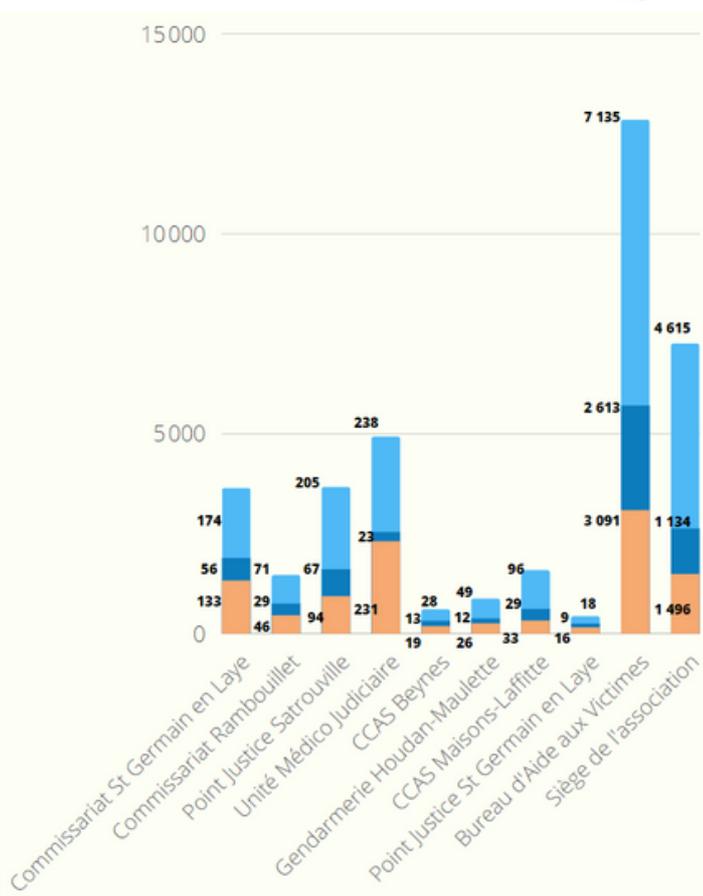
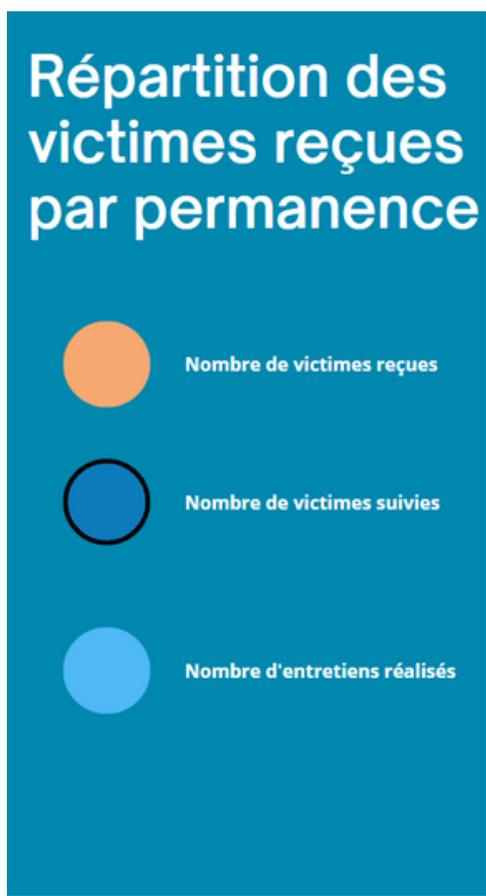
Le nombre de victimes reçues correspond au nombre de victimes d'infractions ayant sollicité l'association en 2022.



Le nombre de victimes suivies correspond aux victimes ayant bénéficié d'au moins deux entretiens, quelle que soit la date du premier entretien.



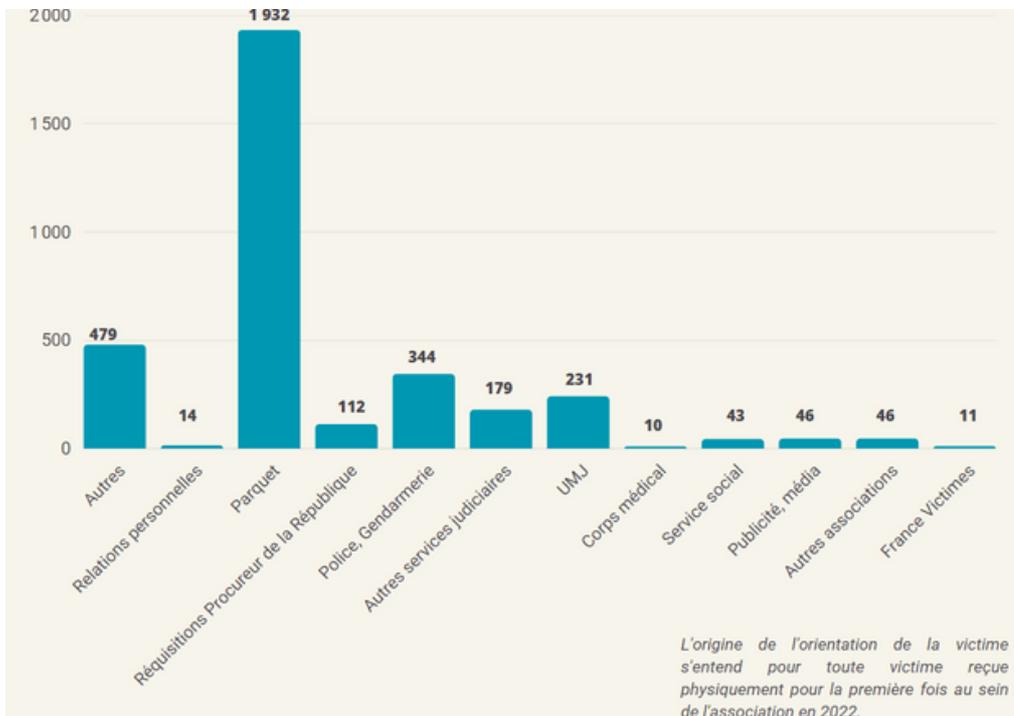
Répartition par permanence



➔ Augmentation générale du nombre de victimes reçues dans chaque permanence.

➔ Ouverture de quatre nouvelles permanences en 2022, dont la première permanence délocalisée de soutien psychologique.

L'origine de l'orientation des victimes vers l'association





Les modalités de la première demande

La victime peut nous contacter par elle-même (démarche à l'initiative de la victime 33%), ou l'association la contacte dans le cadre de sa démarche proactive (67%) et notamment :

-Dans le cadre de notre activité à l'Unité Médico-Judiciaire des Yvelines, après avoir été examinée par le médecin légiste qui constate ses blessures ou par le psychiatre, la victime est reçue par l'une des trois associations d'aide aux victimes du département. Ses droits lui sont expliqués et à l'issue de l'entretien, l'intervenant lui propose de se rapprocher de l'association d'aide aux victimes la plus proche de son domicile afin de bénéficier d'un accompagnement global et adapté. A ce moment-là, la victime peut préférer que la prise de contact se fasse à l'initiative de l'association.

-Dans le cadre des saisines adressées par France Victimes. France Victimes a conclu plusieurs conventions de prestations d'assistance avec des organismes privés ou certains ministères (MAIF, éducation nationale, ministère des affaires étrangères, SNCF...). Les victimes dans le cadre de ces conventions sont orientées vers l'association d'aide aux victimes de leur domicile par le biais d'une « fiche de saisine » dont l'association est destinataire. L'association reçoit également des orientations par la plateforme téléphonique nationale gérée par France Victimes, le 116 006.

-Dans le cadre des convocations aux audiences, le juriste au sein du Bureau d'Aide aux Victimes du Tribunal Judiciaire de Versailles, contacte les victimes convoquées aux audiences pour l'informer de son déroulement et de ses droits. Cette proactivité s'est largement développée avec la prise de contact dans le cadre de différents types de convocations (comparutions immédiates [CI], convocations par procès verbal de placement sous contrôle judiciaire [CPVCJ] notamment).

-Dans le cadre de la proactivité renforcée au Bureau d'Aide aux Victimes, le BAV est désormais destinataire des rôles d'audiences correctionnelles en amont, permettant d'identifier les victimes qui ne sont pas encore accompagnées par l'association afin de rechercher leurs coordonnées directement dans le dossier pénal et pouvoir ainsi les informer sur leurs droits avant l'audience. Cette nouvelle démarche requiert un temps spécifique en complément du temps de permanence habituel de ce bureau. Une priorité est donnée aux victimes d'atteintes aux personnes, notamment aux victimes de violences intrafamiliales et de violences sexuelles.



-Dans le cadre du dispositif de transmission des mains courantes ou des procès-verbaux de renseignements judiciaires par les commissariats de police ou les brigades de gendarmerie en matière de violences intrafamiliales, les coordonnées de la victime sont transmises à l'association qui contacte la victime pour lui proposer une prise en charge juridique, sociale et psychologique.

-Dans le cadre des mandats judiciaires (article 41 Code de Procédure Pénale, article 10-5 CPP), l'association peut être saisie par les services du Procureur de la République afin de porter aide et assistance à une victime d'infractions ou afin de réaliser une évaluation de ses besoins en matière de protection. C'est notamment dans ce cadre que l'association est réquisitionnée au titre du dispositif Evaluation Victime EVVI (évaluation, prise en charge et annonce de sortie de détention), mis en place en 2021.

-Dans le cadre des réquisitions du Parquet National Antiterroriste, l'association peut être sollicitée afin d'apporter soutien aux victimes d'actes de terrorisme perpétrés dans les Yvelines ou auprès de victimes résidant dans les Yvelines.

-Dans le cadre de la convention signée avec la Cour d'Assises de Versailles, l'association reçoit les rôles des audiences d'Assises en amont afin d'identifier et de contacter les victimes convoquées qui n'auraient pas fait connaître à la Cour leur volonté d'être assistée ou représentée par un avocat.

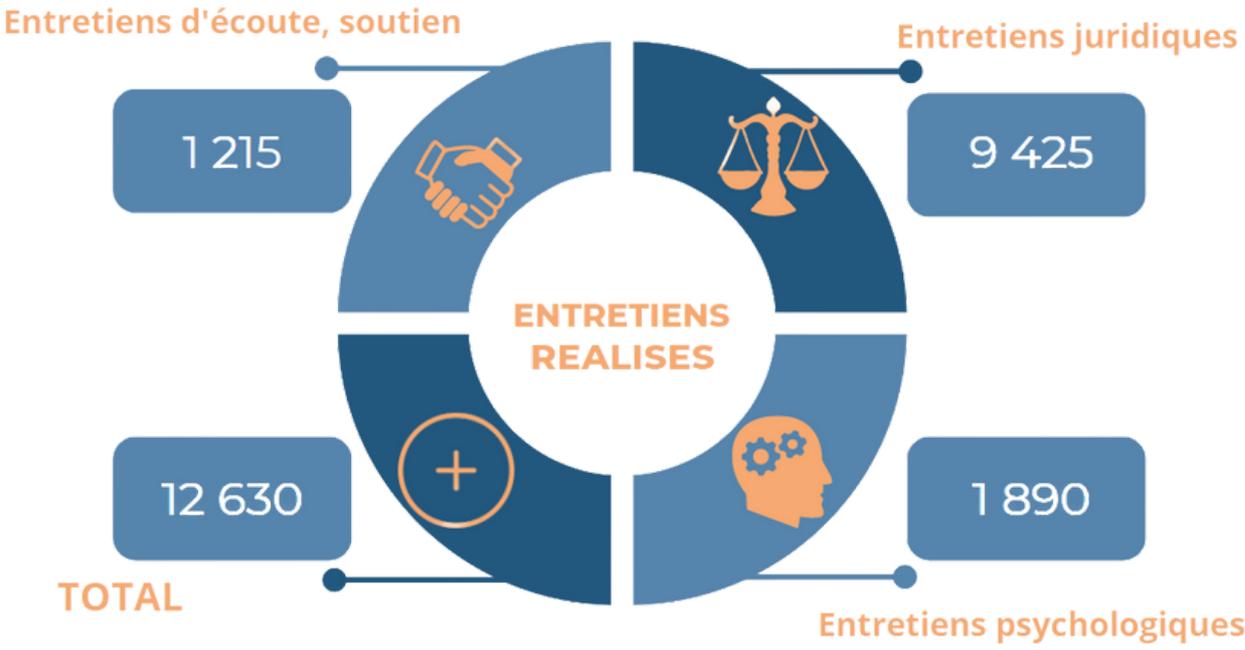
-Dans le cadre des annonces de sortie de détention dans l'urgence, l'association a signé une convention avec le Tribunal Judiciaire de Versailles permettant de saisir l'association, via le Bureau d'Aide aux Victimes et une adresse mail dédiée, afin d'informer les victimes de violences conjugales de la sortie imminente (le jour même) de détention. Ce dispositif a vocation à s'appliquer dans les situations où la victime n'est pas représentée par un avocat et n'est pas présente à l'audience au cours de laquelle la libération est décidée.



Les différents types d'entretiens

Les personnes qui s'estiment victimes d'une infraction pénale, sont reçues par un intervenant juriste qui établit un diagnostic de sa situation et identifie ses besoins par un accueil et une écoute privilégiée (pourquoi vient-elle nous voir ? quelle est sa situation familiale ? sociale ? professionnelle ? quelles sont les difficultés rencontrées ? quels besoins exprimés ? est-elle en souffrance psychologique ?)

A l'issue de ce premier accueil, l'accueillant propose selon les besoins de la victime, un accompagnement global et adapté, juridique, social et/ou psychologique.



N.B Si un entretien porte sur plusieurs contenus, on retient le contenu dominant



Les entretiens juridiques

Le juriste informe la victime sur ses droits, le rôle des professionnels de justice, le déroulement de la procédure, les dispositifs d'indemnisation...il accompagne la victime dans ses démarches judiciaires, administratives et privées, en lien avec d'autres professionnels (avocats, éducateurs, travailleurs sociaux...).

Pour répondre au développement des missions attribuées à l'association, nous avons décidé de créer un nouveau poste de juriste à temps partiel à partir de septembre 2022 (0,5 ETP).

- ➔ **Les entretiens juridiques représentent 75% des entretiens réalisés par l'association.**
- ➔ **20% des entretiens ont été réalisés par les bénévoles / stagiaires de l'association.**

Les entretiens psychologiques

Le psychologue travaille en relais avec la victime à l'abaissement des symptômes post-traumatiques invalidants pour instaurer un nouvel équilibre psychique et l'aide à dépasser le traumatisme et à surmonter l'événement.

Au regard de la demande croissante de soutien psychologique, l'association a décidé d'augmenter le temps de présence de l'une des psychologue en passant de 60% à 80% à partir de mai 2022.

- ➔ **Les entretiens psychologiques représentent 10% des entretiens réalisés (ne sont comptés que les rendez-vous honorés).**
- ➔ **60% des suivis le sont dans le cadre conjugal.**



Le profil des victimes reçues

Sexe et âge des victimes reçues

	TOTAL	Moins de 18 ans	De 18 ans à moins de 65 ans	65 ans et plus
Femmes	3 108	310	2 563	235
Hommes	1 509	169	1 193	147
Personnes morales	3			



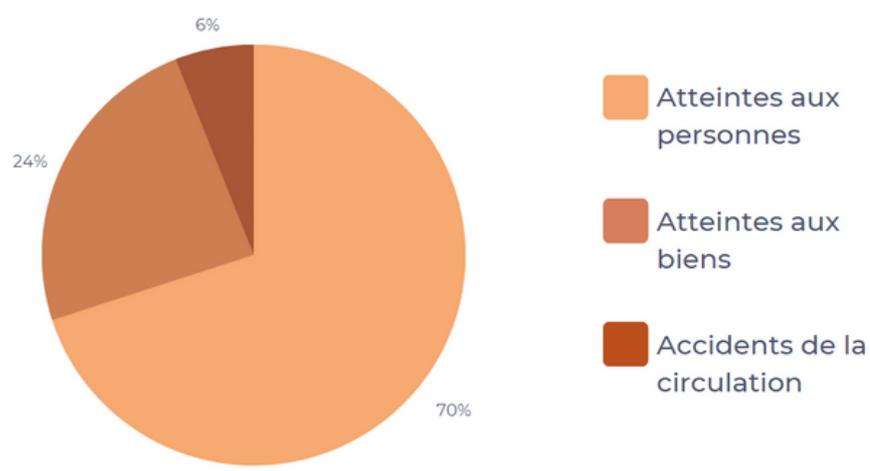
Les femmes représentent 67% du public accueilli en 2022.



Les mineurs représentent 10% du public accueilli en 2022.

Les différents types d'atteintes subies

LES INFRACTIONS



NB: si une personne est victime de plusieurs infractions similaires, seule l'infraction la plus grave sera comptabilisée.

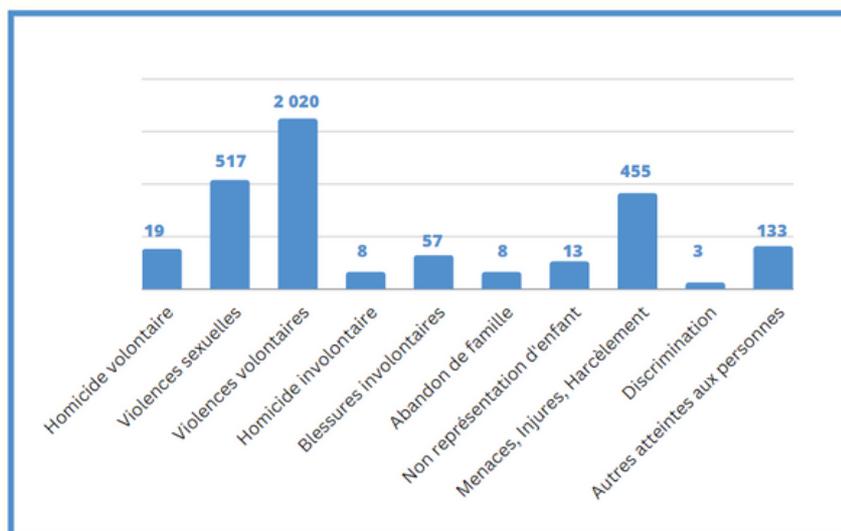


Les atteintes aux personnes



44% des atteintes aux personnes ont lieu dans le cadre du couple, 11% dans le cadre d'un couple séparé et 13% dans le cadre familial.

Les atteintes aux personnes

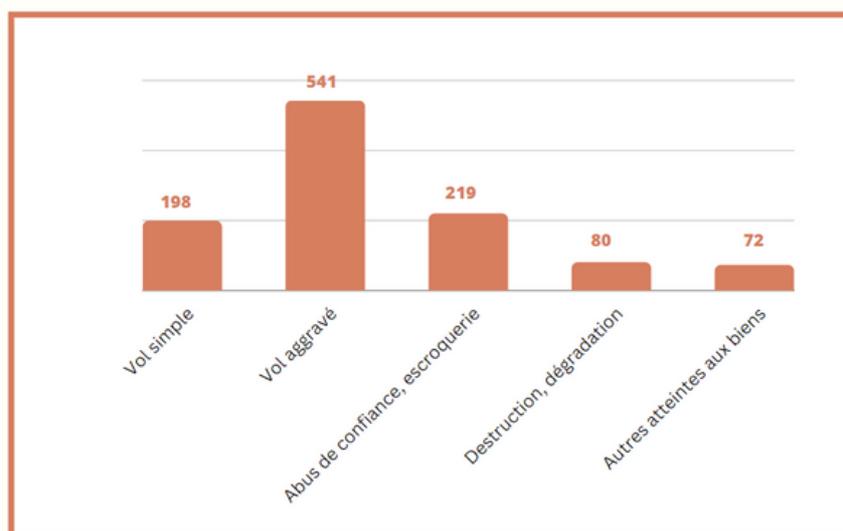


Les atteintes aux biens



0,9% des atteintes aux personnes ont lieu dans le cadre conjugal, 1% dans le cadre familial et 2,5% dans le cadre du travail.

Les atteintes aux biens



N.B. Dans les autres atteintes aux biens, sont recensé(e)s les tentatives de vol, les utilisations frauduleuses, les recels les usurpations d'identité.



Les projets et actions menés

Les projets et actions menés au sein de l'association

Le groupe de parole violences sexuelles

L'association met en place un groupe de parole ouvert aux victimes de violences sexuelles depuis 2017.

L'objectif de ce groupe est d'évoquer le traumatisme et ses conséquences avec des personnes victimes d'infractions similaires. Il permet d'instaurer un espace de dialogue sécurisé et bienveillant dans lequel les participants peuvent partager leur vécu, puiser de nouvelles ressources et rétablir un lien de confiance avec l'autre.

Le groupe est coanimé par un juriste et un psychologue de l'association. L'association a pu mettre en place trois groupes en cours d'année 2022.

Ainsi, deux paires de coanimateurs ont pu mettre en place les différents groupes :

- Un premier groupe a débuté en octobre 2021 pour se terminer en mai 2022, coanimé par Mme SUM, juriste, et Mme LEFORESTIER, psychologue ;
- Un second groupe a débuté en janvier 2022 pour se terminer en juillet 2022, coanimé par Mme SALOMON, psychologue externe, et M. PORTIER, juriste et directeur ;
- Un dernier groupe a été lancé en octobre 2022 et se terminera en juin 2023, coanimé par Mme SUM et Mme HERVOIR, psychologue.

La volonté de l'association a également été de faire évoluer ce dispositif en proposant des outils complémentaires aux participants.

C'est pour cela qu'un partenariat a été officialisé avec l'ECAM 78 afin de proposer de façon systématique au sein du groupe une séance de sport (orientée vers le self-défense) en fin de groupe. Cette séance est proposée par l'association sportive présidée par une ancienne participante du groupe de parole et qui a souhaité mettre en place un créneau spécifique dans cette association sportive pour un public fragilisé par des violences.

Le partenariat avec ECAM78

Dans la continuité de la séance de self-défense proposée par l'ECAM78 (Ecole Catovienne d'Arts Martiaux) dans le cadre du groupe de parole, l'association sportive a souhaité proposer un accès facilité (entièrement pris en charge) à l'ensemble du public victime reçu au sein de l'association.

En ce sens, une convention a été signée en fin d'année 2022 mettant en place un protocole d'orientation des victimes intéressées pour bénéficier de séances de sport de façon gratuite.



L'accompagnement au procès

L'accompagnement des victimes au procès favorise son bon déroulement par un accompagnement moral et pédagogique, complémentaire de celui de l'avocat.

Nous avons développé cette offre de service depuis 2018 avec l'arrivée de deux bénévoles, spécialement formés, une meilleure communication au sein du tribunal judiciaire de Versailles (création et diffusion d'un flyer, intervention auprès du barreau de Versailles), ainsi qu'avec l'aide d'un service civique en 2019.

Cette dernière expérience a permis de « standardiser » cette proposition d'accompagnement, notamment par la mise en place d'une démarche proactive en appelant en amont les victimes convoquées aux audiences (CPVCJ ou COPJ - convocation par officier de police judiciaire).

L'association continue de faire appel à des volontaires spécifiquement formés pour réaliser cette mission dans le cadre d'un service civique. En 2022, l'association a accueilli Nora OUNAHA (d'avril à octobre 2022) et Juliette BOUTAULT (qui terminera sa mission en avril 2023).

Une bénévole, Mme DEMANT, intervient également ponctuellement pour réaliser cette mission d'accompagnement.

Cette continuité dans la proposition de cet accompagnement individualisé a permis aux victimes de se saisir d'autant plus de ce soutien. près de **80 accompagnements** ont été réalisés en 2022.

La sophrologie

Depuis septembre 2020, Mme CHAHI Nora, sophrologue, intervient de façon bénévole au sein de l'association à raison de deux demi-journées par mois.

A raison de deux demi-journées par mois, elle propose un suivi particulier en sophrologie.

Pour permettre la meilleure complémentarité avec le travail des psychologues de l'association, un protocole a été mis en place afin que les psychologues orientent des victimes qu'ils suivent vers la sophrologue.

Les victimes suivies par la sophrologue se sont bien saisies de l'accompagnement et des méthodes et outils proposés ; une réelle évolution a pu être observée pour ces victimes.

Plus de **70 entretiens ont été réalisés** en 2022 dans le cadre de cet accompagnement spécifique, qui se poursuit en 2023.



La justice restaurative

La justice restaurative est introduite en France par la loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales.

Depuis le mois de juin 2017, nous travaillons en lien étroit avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation des Yvelines (SPIP) à la mise en place de RDV (Rencontres détenus victimes) ou de RCV (Rencontre condamnés victimes).

Mme JAULIN, bénévole au sein de l'association, consacre une journée et demie par semaine à la prise de contact avec les victimes reçues à l'association pour les informer de l'existence des mesures de justice restaurative et pour les préparer à participer à d'éventuelles mesures.

Au regard des demandes exprimées par les victimes, l'association a finalement décidé de s'orienter vers la mise en place d'une RDV sur le thème des violences sexuelles.

En ce sens, l'association a pu signer une convention de partenariat avec le **SPIP des Yvelines**. Des entretiens de préparation ont été réalisés en binôme en prévision de ces RDV mais plusieurs auteurs initialement identifiés au sein de la maison centrale de Poissy se sont désistés du projet.

En fin d'année 2022, il a été convenu avec le SPIP de redéployer ce dispositif en milieu ouvert et de mettre en place une **RCV** sur la même thématique. Cette rencontre se déroulera de février à mars 2023 auprès de trois victimes et de deux auteurs.

Madame JAULIN travaille également sur la préparation de plusieurs victimes et auteurs à d'éventuelles médiations restauratives (qu'elles soient directes ou indirectes).

Plus de **140 entretiens** ont été réalisés en 2022 afin d'informer les victimes de l'existence de ces mesures mais également afin de préparer les victimes et les auteurs à participer à des RDV/RCV ou à une médiation.

La proactivité auprès de la Cour d'Assises

L'association a signé une convention avec la Cour d'Appel de Versailles et la Cour d'Assises de Versailles, pour faciliter les démarches auprès des victimes convoquées, ayant fait le constat que des victimes pouvaient se présenter devant la Cour d'Assises sans être assistée d'un avocat et sans connaître leurs droits dans le cadre de l'audience.

Le greffe de la Cour d'Assises transmet ainsi les rôles en amont des audiences, permettant à l'association d'identifier les victimes convoquées qui ne seraient pas assistées par un avocat. L'objectif est de prendre contact avec ces victimes, s'assurer de leur bonne information, les orienter vers un avocat si besoin et proposer un accompagnement à l'audience en fonction.

En 2022, 8 victimes ont été contactées en ce sens.



Les notifications de classement sans suite

L'association a signé une convention en 2021 avec le Tribunal Judiciaire de Versailles permettant à la juridiction de saisir l'association afin de procéder à la notification de décisions de classement sans suite.

Cette intervention n'a pas vocation à s'appliquer pour toute victime dont la plainte a fait l'objet d'un classement, mais en priorité aux victimes d'infractions graves et pour lesquelles l'envoi d'un courrier d'information ne peut être suffisant.

L'association reçoit alors la réquisition avec la copie du dossier pénal : cela permet à l'intervenant de prendre connaissance de la procédure, du motif de la décision et de pouvoir ainsi expliquer au mieux à la victime à l'occasion d'un entretien individualisé. Cet échange privilégié est également l'occasion d'informer la victime sur les moyens de recours possibles suite à cette décision de classement.

En 2022, le dispositif a connu un essor considérable et ce sont plus de **80 victimes** qui ont été contactées en ce sens par l'association (contre 21 en 2021).

L'annonce dans l'urgence des sorties de détention

L'association, à la demande du Tribunal Judiciaire de Versailles, a mis en place un dispositif de saisine élargi (8h-18h) permettant au parquet de solliciter l'association (via le Bureau d'Aide aux Victimes et une adresse mail spécifique - bav.vif@francevictimes78.fr) dans l'urgence lorsqu'un auteur d'infraction est libéré (à l'issue d'une audience en comparution immédiate ou d'un déferrement devant la juridiction) afin d'en informer la victime.

Cette possibilité de saisir l'association dans ce cadre vient compléter l'action déjà mise en place de prévenir les victimes de violences conjugales et intrafamiliales de la prochaine sortie de détention des auteurs (date prévisionnelle de fin de peine à plus moyen terme via le dispositif EVVI).

Ce dispositif a été mis en place à partir de juillet 2022 et 5 victimes ont été contactées en ce sens en 2022.

La proactivité auprès du SDJES

L'association a rencontré en avril 2022 le **Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)**, délégation chargée de mener des enquêtes administratives lors de la dénonciation de faits commis au sein d'associations sportives ou d'établissements gérés par le service jeunesse du département.

Un partenariat a alors été mis en place afin que les professionnels réalisant ces enquêtes puissent être force d'orientation pour la prise en charge juridique et/ou psychologique des victimes reçues.

En ce sens, une fiche navette a été créée permettant la transmission des coordonnées des victimes, avec leur accord en amont, vers l'association afin qu'une mise à disposition puisse être effectuée.

En 2022, **trois victimes** ont pu être orientées vers l'association en ce sens.

La permanence bénévole d'avocat en droit du dommage corporel

L'association a accueilli un nouveau bénévole en cours d'année 2022 qui exerce la profession d'avocat (**Maître Benoit DECRETTE**).

Ce dernier est spécialisé dans le **dommage corporel** et son indemnisation (suite à des violences graves ou des accidents de la circulation) et propose de façon bénévole des rendez-vous au sein de l'association depuis novembre 2022 (deux demies-journées par mois).

Cette permanence est réalisée comme un premier rendez-vous de conseil et les victimes reçues sont ensuite orientées vers les avocats du barreau de Versailles spécialisés dans cette matière (dommage corporel).

La lutte contre les discriminations

L'association a répondu à un appel à projet porté par la **DILCRAH** (Délégation Interministérielle de Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT).

Le projet avait pour vocation de créer des outils de communication (flyer, affiche) afin de sensibiliser le public sur cette thématique et offrir les premières informations aux victimes de ce type de faits.



Les projets et actions auxquels nous avons été associés



Les EVVI

L'article 10-5 du Code de Procédure Pénale systématise le principe que toutes les victimes fassent l'objet d'une évaluation personnalisée pour déterminer si elles ont besoin de mesures spécifiques de protection pendant le temps de la procédure.

Cette évaluation a pour but d'**identifier les besoins spécifiques en matière de protection de la victime** du fait soit de ses caractéristiques personnelles, soit de son exposition à des risques de représailles ainsi qu'à des risques de victimisation secondaire.

Une boîte mail dédiée, un protocole d'action et des trames de questionnaires ont été élaborés par les trois associations d'aide aux victimes du département. Une convention de fonctionnement a été signée par l'ensemble des partenaires judiciaires (Cour d'Appel de Versailles, Tribunal Judiciaire de Versailles, les trois associations d'aide aux victimes des Yvelines) en 2021.

Les associations d'aide aux victimes du département reçoivent alors deux types de réquisitions dans le cadre du dispositif EVVI :

- Une **réquisition aux fins de réaliser une évaluation** : il s'agit là du but premier de ce dispositif qui va permettre de proposer à la victime une évaluation globale de la situation et de préconiser en fonction des mesures spécifiques de protection auprès du tribunal ;
- Une **réquisition aux fins d'accompagnement de la victime** : il s'agit ici non pas de réaliser une évaluation mais de proposer un soutien, qu'il soit psychologique ou juridique, à la victime, directe ou indirecte. Cette inclusion permet de toucher le même public que visait le dispositif VGT (Victimes Gravement Traumatisées) auparavant.

Trois salariés de l'association (directeur, juristes) sont spécifiquement formés pour réaliser ces évaluations.

En 2022, ce sont plus de **100 victimes** qui ont été contactées et prises en charge dans le cadre de ce dispositif (à l'échelle du département, ce sont plus de 310 victimes qui ont été orientées vers ce dispositif).

En fin d'année 2021, le dispositif EVVI a évolué afin de répondre aux nouvelles obligations législatives concernant les violences conjugales. En effet, depuis décembre 2021, le parquet transmet une liste hebdomadaire d'auteurs de violences conjugales incarcérés devant bientôt sortir de détention. Les associations ont alors pour mission d'informer la victime de cette prochaine sortie (par téléphone et par mail). Un rapport est transmis dans les cinq jours à l'autorité judiciaire qui enverra un courrier d'information lorsqu'il n'a pas été possible pour les associations d'aviser pour sûr la victime.

En 2022, ce sont plus de **80 victimes** qui ont été contactées spécifiquement par l'association dans le cadre de ce dispositif.



Les stages de citoyenneté et de responsabilisation

L'association anime des stages de citoyenneté mis en place à l'initiative de l'**ASSOEDY**, Association Socio Educative des Yvelines.

Ces stages s'adressent aux auteurs d'infractions pénales (condamnés le plus souvent pour des faits d'incivilités) afin de les sensibiliser sur l'impact de leurs actes sur des victimes.

En 2022, nous sommes intervenus sur cinq stages de citoyenneté.

Depuis novembre 2020, l'association anime des stages de citoyenneté mis en place à l'initiative de l'association **ESPERER 95** basée à Pontoise. Le principe est identique à celui des stages mis en place par l'**ASSOEDY**.

En 2022, nous sommes intervenus sur deux stages de citoyenneté.

L'association coanime, en partenariat avec l'association **DIRE 78**, des stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes mis en œuvre à l'initiative du **SPIP** des Yvelines.

Ce stage ne vise pas exclusivement les personnes condamnées pour violences conjugales mais de façon plus générale, toute personne pour laquelle le **SPIP** aura évalué la nécessité de travailler sur ses représentations sociales et sa conception de la relation entre les hommes et les femmes.

En 2022, quatre stages ont eu lieu, dont un en détention.

Les groupes de travail



Groupe de travail CLSPD

L'association est présente dans le **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** de plusieurs communes prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance (ville de Rambouillet, Versailles, St Germain en Laye, Vélizy Villacoublay).

Le PARADS

L'association participe au comité de pilotage du **PARADS** (Pôle d'Accès en Réseau Aux Droits Sociaux) qui a pour mission d'améliorer l'accès effectif aux droits sociaux des versaillais pour prévenir les situations de précarité, de favoriser les échanges entre professionnels du secteur social et d'animer le réseau de partenaires pour une meilleure coordination.

Le réseau REVCO

Un réseau d'entraide pour les victimes de violences conjugales a été créé en 2019 sur Versailles et regroupe des acteurs de différents milieux (social, judiciaire, médical). L'association a intégré le comité de pilotage de ce réseau. Des comités de suivi se réunissent régulièrement pour évoquer des situations de victimes ou des actualités. L'objectif est d'exposer des situations victimes présentant des points de blocage et de voir avec les professionnels des différents secteurs les éventuelles solutions à proposer, apporter.

L'association a participé à six comités de suivi en 2022.

Le réseau VIFTY

Un réseau d'entraide pour les victimes de violences conjugales a été créé en 2021 sur le secteur de Rambouillet (réseaux violences intrafamiliales terres d'Yvelines) et regroupe des acteurs de différents milieux (social, judiciaire, médical). Des comités de suivi se réunissent régulièrement pour évoquer des situations de victimes ou des actualités. L'objectif est ainsi identique au réseau REVCO cité précédemment.

L'association a participé à trois comités de suivi en 2022.

Cellule d'Urgence Médico Psychologique (CUMP)

Les associations départementales et la **CUMP** ont signé une convention de partenariat afin de mieux se connaître mutuellement, de faciliter les orientations et d'optimiser la transmission d'information et les interventions de chacun.

Si la CUMP a vocation à intervenir dans l'immédiat, l'association a elle pour mission d'intervenir dans une phase post-immédiate. Cette relation avec la CUMP est dès lors nécessaire afin de fluidifier l'orientation des victimes et permettre une action conjointe cohérente et adaptée.



Les interventions extérieures

Au cours de l'année 2022, l'association a pu réaliser et participer des colloques et sensibilisation auprès du public et/ou des partenaires :

- Formation régionale gendarmerie: l'association est intervenue, à la demande la Gendarmerie des Yvelines, à l'occasion d'une session de formation régionale dispensée aux gendarmes des brigades d'île de France. Cette intervention a permis de rappeler les missions principales des associations d'aide aux victimes, quel que soit le département, et de mettre en avant l'importance du lien entre les professionnels de l'aide aux victimes et les services de gendarmerie dans l'intérêt des victimes.
- Journée PARADS: l'association est intervenue dans le cadre d'une journée dédiée aux enfants victimes de violences conjugales afin de présenter la prise en charge spécifique proposée aux mineurs victimes et de mettre en avant les relations entre partenaires permettant un accompagnement global de ce public.
- Colloque avocat: l'association est intervenue dans le cadre d'un colloque organisé par le Barreau de Versailles sur la thématique de l'indemnisation du préjudice corporel. L'association a pu ainsi évoquer l'accompagnement proposé aux victimes d'accidents de la circulation, notamment au niveau juridique.
- Sensibilisation au harcèlement scolaire: l'association a été sollicitée par une association de parents d'élèves d'une école primaire de Versailles (Lully Vauban) afin de sensibiliser l'ensemble des élèves sur la thématique du harcèlement scolaire. L'association est ainsi intervenue sur une journée complète en binôme (juriste/psychologue) afin d'évoquer ce qu'est le harcèlement, mettre en scène les idées reçues et échanger sur les perceptions des élèves.
- Intervention séminaire Justice/Education Nationale: l'association a été sollicitée par le Tribunal afin de présenter l'action du Bureau d'Aide aux Victimes et des associations d'aide aux victimes en général dans le cadre d'une journée de formation à destination des chefs d'établissements scolaires du département.
- Conférence départementale sur les VIF DDSP: l'association est intervenue avec les deux autres associations d'aide aux victimes du département à l'occasion de cette conférence à destination du corps de commandement et de direction du département afin de présenter les missions des associations et les dispositifs spécifiques existant sur le territoire (EVVI, TGD/BAR, BAV).
- Table ronde Ville du Vésinet: à l'occasion de la journée des droits des femmes, l'association a été sollicitée par la ville du Vésinet afin de participer à une table ronde autour de la thématique des violences au sein du couple. L'association a pu échanger sur la prise en charge juridique et psychologique des victimes de violences conjugales, les différentes formes de violences et les mesures de protection qui existent.
- Emissions radio "Radio Sensations": de nouvelles interviews filmées ont été réalisées afin de présenter les missions de l'association, les nouvelles permanences mises en place et d'échanger sur la thématique des violences faites aux femmes.